

documents décrivant les marchandises peuvent être joints à la facture.

## Droits de douane

La Finlande applique un tarif douanier constitué de quatre catégories; différents droits sont perçus selon les accords commerciaux qu'a conclus la Finlande avec certaines zones commerciales et certains pays. Le tarif général s'applique aux marchandises fabriquées dans des pays qui n'ont conclu avec la Finlande aucun accord commercial spécial sur la réduction des tarifs douaniers. En pratique, cela comprend tous les pays à l'extérieur de l'Europe, dont le Canada. La deuxième catégorie est celle du tarif préférentiel convenu avec la Communauté économique européenne (CEE). Ce tarif est beaucoup moins élevé que le tarif général; il ne représente habituellement que 20 à 30 % du tarif général. La troisième catégorie contient les taux de droits applicables aux pays du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM). Dans la plupart des cas, ils sont comparables à ceux des pays de la CEE. Les tarifs de la quatrième catégorie s'appliquent aux pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et à l'URSS avec lesquels le commerce s'effectue en franchise, à quelques exceptions près.

Ce système désavantage certains produits canadiens en raison du traitement hautement préférentiel accordé à des produits concurrentiels d'origine européenne. Ainsi, le tarif général applicable aux vêtements de dessus est de 35 %, tandis que le tarif applicable à la CEE et au CAEM n'est que de 7 %, et que les importations provenant des pays applicables aux produits de beauté varient de 20 à 40 %, tandis qu'ils sont inexistantes lorsqu'il s'agit d'importations provenant de pays membres de la CEE, du CAEM ou de l'AELE.

## Autres frais

Une taxe de péréquation à l'importation variant de 1,8 à 5,8 % est perçue sur la majorité des produits transformés importés. Une taxe sur le chiffre d'affaires de 19,05 % est applicable aux marchandises importées de même qu'à celles fabriquées en Finlande. Toutefois, cette taxe est réduite de 80 % dans le cas des machines et de l'équipement de production indus-